

18 et 19 mars, Congrès de la FNC

Ce congrès annuel est l'occasion pour tous les présidents de fédération départementale de chasseurs de France de faire le point sur leur activité collective, au sein de leur structure nationale, la Fédération nationale des chasseurs.

Comme l'impose la loi, les associations de chasse spécialisée sont invitées à assister à ces travaux et comptes rendus.

Le passage de M. Borloo

Attendu prévisionnellement pour 18h, M. Borloo s'est rendu à ce congrès le mardi 18 à 9h. Pour ce qui concerne la chasse du gibier d'eau, sa grande annonce a consisté à affirmer sa volonté de réunir, autour d'une même table, 6 représentants du monde de la chasse (FNC et ONG de chasse spécialisée), 4 représentants des groupuscules antichasse et 4 représentants de l'Administration. Cette table ronde sera présidée par J. Bignon, président du Groupe Chasse de l'Assemblée Nationale.

Les inquiétudes du président de Ponchalon

L'intervention de M. Borloo n'a pas été, semble-t-il, pour rassurer le président de la FNC, Charles-Henri de Ponchalon. Celui-ci s'est ainsi déclaré inquiet pour plusieurs motifs.

Tout d'abord en ce que M. Borloo a présenté son ministère comme celui de la "contradiction".
Fallait-il voir là une cristallisation de l'opposition entre chasseurs et antichasse ?

CHASSEURS EN BAISSÉ

Les effectifs de chasseurs en France ont encore baissé durant la dernière saison.

2005-2006 : 1 352 000 permis

2006-2007 : 1 344 000 permis

C'est là un réel souci pour le monde de la chasse en France.

Un enjeu de taille pour le président Dutruc-Rosset qui l'a mis au titre des priorités de la Commission qu'il préside, tout comme le président Etori dans sa Mission Education à l'Environnement.



Le directeur de Cabinet du MEDAD s'est voulu rassurant en soirée en expliquant que la contradiction se situait en fait, dans l'esprit du ministre, "entre les bétonneurs et les autres".

Autre inquiétude du président de Ponchalon, l'acharnement à détruire l'Observatoire National de la faune sauvage et de ses habitats dont beaucoup redoutent aujourd'hui qu'il commence à porter ses fruits, et la mise en place de la "trame verte", un réseau national constitué pour favoriser les déplacements de la faune sauvage, selon les conclusions du Grenelle de l'Environnement.

Derniers points d'interrogation pour le président de la FNC : quid de la chasse dans la démarche actuellement menée dans le domaine de la bien-traitance animale et qu'en est-il du statut d'ONG pour les structures associatives cynégétiques ? Il n'est pas rare en effet d'entendre au MEDAD parler d'ONG (organisation non-gouvernementale) pour les groupuscules antichasse et de "représentants" pour la partie cynégétique.

Le monde de la chasse serait-il de moindre valeur aux yeux des instances ministérielles que celui des anti ?

La Présidence Française de l'Union européenne

Afin de se préparer à la Présidence de l'Union européenne par la France pour 6 mois à compter du 1^{er} juillet 08, la FNC a décidé de créer une mission spéciale dont la présidence a été confiée à H. Sabarot, vice-président de la FNC et président de la FDC Gironde.

Celui-ci a mis en avant, dans son propos, le problème des dates de chasse des oiseaux migrateurs et tout particulièrement du gibier d'eau



en France. Il a appelé à la publication rapide du guide interprétatif de l'article 7-4 de la D79-409 (pour les décades de recouvrement) et à la mise en place d'un réel outil d'expertise pour l'analyse des plans de gestion par espèce et la validation de leur état de conservation.

Une proposition d'autant pertinente et opportune que le Gouvernement français et son ministre de la Chasse semblent vouloir en prendre le contre-pied à l'échelon national. Il a martelé son souhait de voir définis des critères objectifs pour la détermination des états de conservation des populations d'oiseaux migrateurs.

Henri Sabarot s'est ensuite penché sur les risques pour l'activité cynégétique qui peuvent naître d'un projet de fusion des Directives Oiseaux (79-409) et Habitats (92-43). Il a considéré que, dans un tel contexte, l'Accord AEWA était le cadre dans lequel une telle fusion devrait être conduite. Du petit lait pour les représentants de l'ANCGE présents qui mettent en avant cet accord international depuis plus de 10 ans maintenant, ravis de voir que la FNC suivait dorénavant cette piste, elle aussi.

La Présidence de l'Union européenne par la France sera encore l'occasion d'aborder le problème du H5N1 et de l'usage des appelants à l'échelon communautaire.

D'autres points sont à l'ordre du jour de cette mission : Bien-traitance animal et problèmes sanitaires, biodiversité ordinaire, économie de la chasse...

M. Frémont, directeur de Cabinet du MEDAD

En conclusion des travaux du congrès de la FNC, M. Frémont est intervenu pour expliquer la raison de la venue matinale de M. Borloo (remaniement ministériel), préciser quelques aspects de son intervention et répondre à d'éventuelles questions.

Il a d'entrée éclairci le message sur "le ministère de la contradiction" et rassuré le président de Ponchalon sur la mise en œuvre de la "trame verte" qui ne serait pas pour demain, et peut-être pas non plus pour après demain. Deux raisons à cela : le recensement préalable des zones déjà protégées qui va prendre un temps certain et la première Loi Grenelle qui sera débattue en début 2009 sans que la "trame verte" y soit évoquée.



Éclaircissement aussi de M. Frémont sur la table ronde présidée par J. Bignon : une grande rencontre qui ne devrait pas faire oublier que "les chasseurs sont sans doute les meilleurs connaisseurs de la Nature".

À cela, la salle n'a pu qu'applaudir.

ANCGE

Photos : Claire Dessirier

CHRONIQUE JURIDIQUE

Dans la chronique juridique de Charles Lagier sur le droit de la chasse durant l'année 2007, à noter un arrêt du 30/04/07 (UNACOM, Collectif anti-directive) par lequel la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a refusé d'interroger la Cour de Justice des Communautés européennes au sujet de la validité de la D79/409 et de son défaut de base légale.

La Cour d'Appel a en effet considéré que cette question n'avait pas à être posée et que le débat sur la validité de la Directive Oiseaux était clos de longue date.